



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Recommandations pour la rentrée scolaire 2020-2021**

### **Note de l'inspection générale des langues vivantes**

Cette note est l'occasion d'exprimer la reconnaissance du groupe des langues vivantes de l'Inspection générale envers les IA-IPR, les IEN-Et-EG et les professeurs de langues qui sont restés très mobilisés tout au long de l'année dans un contexte particulièrement éprouvant.

Ils ont toute la confiance de l'inspection générale qui sait pouvoir compter sur leur professionnalisme et leur investissement pour aborder la rentrée scolaire à venir, quelles qu'en soient les conditions.

Les recommandations qui suivent mettent l'accent sur quelques priorités pour la rentrée 2020.

#### **1. Prendre le temps et donner du rythme**

Selon ce qu'ils auront vécu durant le confinement, la reprise en fin d'année scolaire 2019-20 et l'été, les élèves auront besoin de plus ou moins de temps pour renouer avec la langue ou la découvrir.

Ce temps peut être respecté tout en aidant les élèves à « passer à autre chose », à s'engager à nouveau dans les apprentissages et à retisser le lien social.

Les enseignements de langue pourront y contribuer en veillant à :

- faire voyager les élèves dans l'espace et le temps grâce à l'ancrage culturel de tous les apprentissages ; les ressources répertoriées lors du confinement pourront utilement être mises à profit ;
- favoriser le travail collaboratif au sein de la classe mais aussi, le cas échéant, avec une classe partenaire dans un des pays dont on apprend la langue ;
- privilégier l'interaction écrite et orale, en particulier si le contexte sanitaire nécessite un enseignement hybride (présentiel/distanciel) à la rentrée ;
- renforcer la pédagogie de projet ;
- mettre en place des séquences brèves ;
- varier les thèmes et les modalités de travail tout en proposant éventuellement aux élèves de participer à la sélection eux-mêmes des supports dans la langue cible.

## **2. Donner priorité à l'oral**

### ***L'oral pour revenir à une pratique active de la langue***

De toute évidence, l'oral, en expression continue ou en interaction, ou, dans une moindre mesure, en compréhension, est le domaine de compétence qui aura le plus pâti du confinement, au profit de la compréhension de l'écrit et de l'expression écrite.

Les élèves gagneront donc à pratiquer la langue orale de manière intensive. Pour ce faire, on pourra :

- travailler sur le registre de langue et l'éloquence (gestuelle, intonation, etc.);
- favoriser toute activité susceptible de les placer, selon leur degré d'autonomie, en situation d'échange, de dialogue, de débat ;
- donner la priorité aux formes discursives qui favorisent l'interaction telles que raconter, dialoguer, expliquer et, selon l'autonomie langagière des élèves argumenter ;
- entraîner les élèves à des activités de médiation qui leur permet de se responsabiliser à l'égard de leurs pairs ; les inviter par exemple à trouver des solutions pour surmonter des situations d'incompréhension, à animer des travaux collectifs ou à contribuer directement à la progression de leurs pairs (tutorats, inter-correction, inter-évaluation, etc.).

### ***L'expression orale pour diagnostiquer***

Si toute forme d'évaluation diagnostique présente un intérêt, la pratique de la langue en classe peut être mise à profit pour évaluer le degré d'autonomie des élèves. En situation d'échange au sein de la classe, les prises de parole des élèves et leurs réactions sont autant d'indicateurs de leurs acquis ou de leurs besoins.

### ***L'oral pour réactiver la relation pédagogique***

Durant la période de confinement, la technique et les outils de communication ont pu parfois, par la force des choses, orienter quelque peu les contenus d'enseignement.

Les choix pédagogiques qui seront opérés en présentiel à la rentrée permettront de modérer l'usage de la technologie tout en conservant les bénéfices. Le professeur, grâce aux dialogues qui s'instaureront de nouveau, pourra retrouver toute sa place de médiateur entre un savoir et ses élèves.

## **3. Veiller à une organisation propice à la régularité des apprentissages en langue**

Dans le cadre d'une rentrée qui nécessiterait une adaptation du temps de présence des élèves, avec, par exemple, des emplois du temps irréguliers, les collégiens et lycéens gagneraient à bénéficier de cours de langues à intervalles réguliers avec le même professeur qui pourrait ainsi assurer une véritable progression. Des cours « massés » de trois heures de langue par

semaine présentent une efficacité bien inférieure à des cours répartis de manière équilibrée dans la semaine. L'articulation entre le présentiel en classe et le distanciel synchrone (classe virtuelle en direct) peut offrir la souplesse nécessaire pour consolider la fréquence de l'exposition aux langues vivantes.

#### **4. S'en tenir aux programmes actuels – en aménageant légèrement les programmes de l'enseignement de spécialité**

Les programmes de collèges et de tronc commun du lycée ne nécessitent pas d'aménagements particuliers.

Toutefois, pour les enseignements de spécialité en lycée, il est recommandé de réduire le programme limitatif :

- En première : à une seule œuvre, parmi celles figurant au programme limitatif ;
- En terminale : à deux œuvres (une œuvre littéraire et une œuvre filmique), parmi celles figurant au programme limitatif.

#### **5. Évaluer pour poser des repères et favoriser la progression**

Une évaluation diagnostique, formative, critériée et positive doit rendre l'élève actif dans le projet pédagogique. Cette façon de responsabiliser l'élève constitue un des apports de la période de confinement et doit être renforcée. En langues vivantes, les professeurs peuvent s'appuyer sur les programmes et les grilles de niveaux de compétences qui y figurent pour valoriser les réussites intermédiaires et soutenir la progression des élèves, tout en les associant au processus d'évaluation grâce à l'auto-évaluation, l'inter-évaluation, l'évaluation de façon générale s'appuyant sur des critères explicites.

L'évaluation par compétences menée en langues vivantes permet à la discipline de prendre une part active dans une réflexion à l'échelle de l'établissement sur le suivi des apprentissages.